

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque BUFFALO SARAP	PAM 1	Fiche d'homologation n° CH 0079 01
--	-------------------------	-------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "PAM 1" sur plaquette du constructeur, à gauche, à l'arrière sur le côté du longeron

Numéro du châssis frappé _____ à gauche, à l'arrière, en haut, sur le longeron
 Signe d'identification du moteur frappé "688-02" à droite, sur le bloc, plaquette rivée
 Constructeur SARAP Sundhouse (F) Importateur SARIM SA, Chavannes-Lausanne

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement arrière
 Direction à gauche Assistance -
 Frein de service hydraulique, 2 circ. à disques, limiteur s.r.AR
 Frein auxiliaire } méc. à disques Ralentisseur -
 Frein stationn. } sur roues AR Frein pr. rem. -
 Transmission mécanique tte synchron. Nombre vit. 4
 Blocage differ. - Crochet rem. - Vitesse max. 120 km/h

MOTEUR Genre en ligne Temps 4
 Marque RENAULT Carbur. B
 Type 688-02
 Position arrière Nombre cyl. 4
 Alésage 70 Course 72
 Cylindr. 1108 cm³ CV-Impot 5,64
 CV-puiss. 44 (DIN) à 4600 t/m
 Refroidissement eau
 Bruit 77 dB (A) à 4600 t/m
 Amortissement bruit 1 pot 440xØ130

CARROSSERIE Forme ouverte avec capote Nombre portes _____
 Toit ouvert _____
 Nombre de places : Total 2 ; AV 2 ; milieu _____ ; AR _____ ; Places debout _____

DIMENSIONS	Voie	AV	AR
Diam. braquage		<u>1275</u>	<u>1240</u>
		<u>G 10,45</u>	<u>DR 10,90</u>
Empattement	<u>2000</u>	/ (/ /)	
	Dimensions ext.	Dimensions int.	
Longueur	<u>3245</u>		
Largeur	<u>1545</u>		
Hauteur	<u>1390</u>		
Porte à faux	AV	<u>490</u>	
	AR	<u>755</u>	
	lat.		

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>210</u>		<u>370</u>	<u>580</u>
	<u>60</u>		<u>80</u>	<u>140</u>
Total	<u>270</u>		<u>450</u>	<u>720</u>
Garantie fabr.				<u>830</u>
Dimens. pneus	<u>155 SR 14</u>			<u>*</u>
Charge p. essieu	<u>780</u>	<u>(2,0)</u>		
Poids maxi remorquable	de l'ensemble			kg

EQUIPEMENT

Equipement électrique 12 V

Feux de route 2/CR (E) Avertisseur optique oui
 Feux de croisement 2/CR (E) Feux de position 2/A (E)
 Feux de gabarit _____ Feux de brouillard _____
 Avertisseur KLAXON KM 4 Niv. sonore 100dB/A
 Essuie-glace 2/électriques Lave-glace oui
 Feux arrières 2/R-S1 (E) Catadioptres 2/I (E)
 Feux stop 2/R-S1 (E) Feux de recul _____
 Eclair. plaque contr. 1/séparé Plaque forme haute/oblongue
 Rétroviseur 1/intér.+ 1/extér. Indic. vitesse km/h
 Indic. direction clign. 4/disposition II
 AV 1 (E) latér. _____ AR 2a (E)
 Avert. clign. _____ Lampes de travail _____
 Antivol: verrouillage de la direction

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Voiture de tourisme
 Marque & type BUFFALO SARAP PAM 1
 Homologation n° CH 0079 01
 Forme de la carr. ouvert avec capote
 Places ass. : Total 2 (2 avant)
 Poids à vide 580 Carburant B
 CV 5.64
 Charge utile _____ Cylindrée 1108 cm³
 Poids total 830 Poids de l'ensemble _____

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc.homologué = 402

*) Variante de roues et de pneus: jantes 4 J x 15
 pneus 145 SR 15 4 PR

dans ce cas l'importateur enlève les entretoises de roues.

Témoin indiquant déféctuosité de l'un des circuits du frein de service exigé à partir du 1.1.73.

Voir fiche complémentaire I.

Lieu et date de l'expertise

Lausanne, 14.9.72 / Bern, 27.10.72

La commission d'expertise

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque BUFFALO SARAP	Type PAM 1	Fiche d'homologation n° CH 0079 01
--	-------------------------	---------------	---------------------------------------

F I C H E C O M P L E M E N T A I R E I .

Conditions:

1. Pour de telles transformations, il ne peut être utilisé un train avant et un train arrière ayant subi un accident
2. Les véhicules ne peuvent pas être expertisés par des entreprises de la branche automobile selon article 82, alinéa 2 de l'OCE
3. La firme procédant à la transformation (SARIM SA) doit fournir une garantie écrite concernant la bienfacture du travail accompli, aux autorités d'admission compétentes

Equipement du véhicule: (doit être contrôlé lors de l'immatriculation)

- jantes et pneumatiques selon fiche d'homologation
- sièges baquet avec une largeur intérieure de 380 mm
- dégivreur pour les véhicules avec panneaux latéraux
- la sortie de l'échappement ne doit pas dépasser la carrosserie
- les arêtes des garde-boue doivent être bordées
- ceintures de sécurité avec la désignation suivante: CH 7 703
- déparasitage selon annexe 8 de l'OCE: "B + D"

Les maisons suivantes sont également autorisées à procéder aux transformations:

Garage du Boissonnet, Sutter & Morax	Lausanne
Garage Beyeler	Forel - Lavaux
Garage Friedli	Payerne
Garage Rohrbach	Oberwil